

Inscription à l'annuaire national

Prérequis : Avoir la version ISACOMPTA 25.20 ou 13.87.101 Gestion commerciale minimum.



L'inscription s'effectue dans le logiciel ISACOMPTA même pour les clients équipés d'une Gestion commerciale.

Dans le menu Accueil : Fiche entreprise / Onglet Facture électronique puis « Gérer mon compte »

Cliquer sur « Ouvrir le lien »

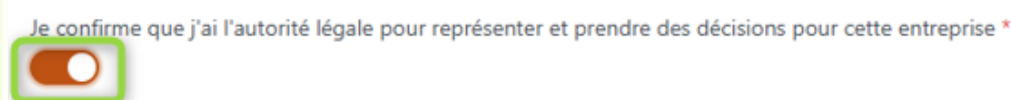


L'activation se présente en 6 étapes :

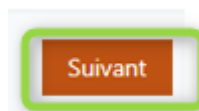
Etape 1 :

On arrive sur le mandat de désignation de la plateforme, pour un accord formel. Cette page est déjà préremplie en fonction de la fiche entreprise.

Il vous restera simplement à confirmer les informations de la première fenêtre



puis



Si vous n'êtes pas le représentant légal de l'entreprise, vous pouvez copier le lien et le transmettre à ce dernier.

Vous n'êtes ni le représentant légal de cette entreprise ni son mandataire ?

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour copier le lien vers ce formulaire pour le transmettre au représentant légal ou à son mandataire.



Etape 2 :

Cette fenêtre reprend les informations de la plateforme Efacture, elle est déjà remplie, il vous suffit de faire « Suivant »

Suivant

Etape 3 :

Il faut renseigner le type d'adresse de facturation, l'adresse électronique et la date d'effet si besoin. (Par défaut c'est toujours J+1)

Je souhaite être enregistré dans l'annuaire public au moyen de l'adresse électronique suivante (un seul choix possible):

Type d'adresse de facturation*: * ⓘ

Adresse électronique principale (SIREN) ▾

Adresse électronique*: * ⓘ

411670516

Date d'effet*: *

10/12/2025

4 choix de type d'adresse sont possibles :

1. SIREN

Exemple : 123456789

2. SIREN_SIRET

Exemple

123456789_00001 : pour l'établissement de Beauvais

123456789_00002 : pour l'établissement de Compiègne

3. SIREN_SUFFIXE

Exemple :

123456789_COMPTA : pour le service comptabilité

123456789_PRODUCTION : pour le service production

4. SIREN_SIRET_ROUTAGE

Exemples :

123456789_00001_COMPTA : pour le service comptabilité l'établissement de Beauvais

123456789_00002_COMPTA : pour le service comptabilité de l'établissement de Compiègne

Sauf besoin particulier, nous vous conseillons vivement de vous inscrire au SIREN. **Cela vous permet d'être certain que toutes les factures adressées à votre entreprise vous arriveront sur eFacture.**

Le seul cas qui justifie une inscription pour un des 3 autres types d'adresse est celui où vous auriez besoin de plusieurs PA de réception différentes (eFacture et une ou plusieurs autres) parce que vous avez des établissements ou des services qui ont chacun leur propre PA. Cela vous imposera de communiquer à chacun de vos fournisseurs l'adresse à utiliser pour que la facture vous arrive sur la bonne PA.

Etape 4 :

Sur cette page vous devez remplir votre prénom, nom, fonction, et votre adresse mail (**celle-ci permettra de recevoir le code de confirmation pour l'étape 5**)

Représentant légal ou mandataire

L'adresse email sera utilisée pour transmettre le code de confirmation nécessaire à la validation de cet accord formel à l'étape suivante.

Prénom *

Nom *

Fonction *

Email *

Cette adresse e-mail sera utilisée pour transmettre le code de confirmation nécessaire à la validation de l'étape suivante.

☐ Je confirme que les informations fournies ci-dessus sont exactes

Précédent

Suivant

Etape 5 :

Saisissez le code de confirmation reçu sur l'adresse mail saisit ci-dessus puis cliquer sur « Valider l'accord formel »

Signature

Merci de renseigner le code de confirmation reçu à l'adresse email renseignée à l'étape 4

Etape 6 :

Votre inscription à la PA est effective, vous pouvez télécharger l'accord formel.

Télécharger l'accord formel

On peut constater sur ISACOMPTA dans la fiche entreprise que l'inscription est bien effective.



Gérer mes abonnements eFacture

Gestion des utilisateurs

Ajouter utilisateur

Factures reçues

Inscription d'eFacture dans l'annuaire national : Effective à partir du 04/12/2025

Recevoir en comptabilité seulement les factures validées sur eFacture ? ⓘ

☐ Oui ☐ Non



Les inscriptions dans l'annuaire avec date d'effet antérieure au 01/09/26 ne seront visibles dans l'annuaire national (sur <https://facturation.chorus-pro.gouv.fr/annuaire/#/>) qu'à partir du 01/09/26 (il s'agit d'une contrainte imposée par la DGFIP)